



COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE DÉPARTEMENTALE

Enseignement bilingue français/occitan

L'intersyndicale départementale (SE-Unsa, SNUipp, Sgen-CFDT) se félicite de la volonté de M. l'Inspecteur d'Académie de conserver en l'état les sites bilingues français/occitan de Montauban, à savoir :

- sur l'école **maternelle** Louis Aragon, 4 postes d'enseignants en français et 1 poste d'enseignant en occitan
- sur l'école élémentaire Camille Claudel, 10 postes d'enseignants en français et 1,5 poste d'enseignant en occitan.

Cependant, nos organisations s'opposent à l'intention réaffirmée de M. l'Inspecteur d'Académie de comptabiliser les maîtres d'occitan dans le taux d'encadrement des écoles. Selon la circulaire du Rectorat de l'Académie de Toulouse (10/01/2000), cet encadrement doit "prendre en compte les contraintes de fonctionnement d'un site à double cursus" (1.4-1er alinéa, Modalités d'encadrement) et les spécificités d'un enseignement en langue seconde.